

Pièces à nous transmettre par mail au format PDF ou sur papier auprès du secrétariat du campus AL WAAB

- Dossier de pré-inscription saisie en ligne signé par les responsables.
- 2 photos d'identité récentes de l'élève.
- Copie du carnet de vaccination de l'enfant à jour.
- Fiche médicale complétée à laquelle est joint le certificat de pratique du sport signés par les parents et le médecin (documents téléchargeables sur notre site internet)
- Pour les élèves âgés de 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans niveau PS, MS, GS et CP, un dossier médical complet ou Student Health Record Boy or Girl doit être établi au Primary Health Care Cooperation à Doha (obligatoire).**
- Copie du passeport de l'enfant et des parents (père et mère) en cours de validité.
- Copie recto-verso du QID (Qatar Residency Permit) de l'enfant en cours de validité qui devra être remis avant la rentrée scolaire de l'enfant (**obligatoire**) l'enregistrement des élèves étant obligatoire au Qatar.
- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Copie recto-verso du QID (Qatar Residency Permit) des parents en cours de validité (**obligatoire**)
- En cas de divorce, copie du jugement officiel OBLIGATOIRE précisant l'autorité parentale et les modalités de scolarisation de l'enfant.
- Copie du livret scolaire ou des bulletins de l'année en cours et des deux dernières années avec l'avis de passage du conseil de classe.
- Certificat de scolarité ou attestation d'inscription en crèche.
- Certificat de radiation
- Attestation employeurs des deux parents concernant la prise en charge ou non des frais de scolarité (cf. règlement financier).
- Règlement financier daté et signé.
- Règlement intérieur du primaire ou/et du secondaire daté et signé.
- Pour les élèves entrant en 2nde, le relevé des notes du Brevet.
- Pour les élèves entrant en Terminale, le relevé des notes des épreuves anticipées.

La réglementation du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Qatar (MOEHE) impose la présentation du QID de votre enfant et des parents pour valider toute inscription. Tant que votre enfant n'a pas pu être inscrit au fichier central du MOEHE, il est impossible de lui délivrer quelque attestation que ce soit.

Un dossier incomplet ne sera pas étudié

En cas de décision favorable, l'inscription définitive de votre enfant sera soumise à la production de documents complémentaires concernant sa scolarité et au paiement des droits de première inscription et de l'acompte.